



Proposition de rectification

Par **christ25burs**, le **02/03/2011** à **13:51**

Bonjour,

j'ai reçu une réponse aux observations du contribuable suite à une proposition de rectification d'impôt sur le revenu par lettre recommandée avec AR en date du 22 février 2011. Toutefois, le courrier figurant à l'intérieur de cette enveloppe est daté du 1er mars 2011 donc postérieur à la date d'envoi.

Y a-t-il erreur de procédure car la date d'envoi est antérieure à la date du courrier.

Comment puis-je procéder pour annuler cette procédure ?

merci pour votre réponse.

Par **francis050350**, le **16/03/2011** à **17:17**

Bonjour,

Non il n'y a pas erreur de procédure .

C'est la date de réception qui fait foi.

Par contre vérifiez bien le fondement de la lettre 2120 (ou 3924 ? vérification de comptabilité)

S'agissant de la lettre 3926 il y aurait vice de la procédure de RECOUVREMENT si elle manquait de motivation c.a.d si le fisc n'a pas répondu très précisément et explicitement à votre réponse. Attention cela arrive souvent que le fisc se borne à rejeter les observations de façon abrupte et légère.

En résumé vérifiez la proposition de rectification (mention précise de la procédure employée , motivation précise , délais supplémentaire de 30 jours pour répondre mentionné , nom du supérieur et surtout la motivation très détaillée des chefs de rectification).

je suis un ancien inspecteur des impôts "reconverti".